



**CONSEIL MUNICIPAL 29 Mars 2016  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance: 28**

**Francis Adolphe**

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – M. Bernard Bossan – Mme Agnès Moisson -  
M. Franck Dupas - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon – Mme  
Peggy Bertolucci (**Adjoint au Maire**)

Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –  
Mme Jacqueline Renou - M. Robert Arnoux - Mme Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin  
M. Michel Blanchard – Mme Catherine Lorin - M. Angelo Maccagnan - Mme Karine Guez –  
M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida

Mme Jeanne Yvan - Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval -- M.  
Patrick Jaillard – Mme Marie-Françoise Borne (**Conseillers Municipaux**)

**Absents Excuses :**

Mme Pauline Dréano – procuration à Mme Yvette Guiou  
Mme Claudine Mora – procuration à M. Serge Andrieu  
M. Alain Défossé – procuration à Mme Jeanne Yvan  
M. Julien Langard – procuration à Mme Marie-Véronique Thomas de Maleville

**Absents :**

Mme Marguerite-Marie Bevillard  
M. Hervé De Lépinau  
M. Tanguy Vernay

**Entrées et Sorties :**

Mme Bevillard entre pendant les débats relatifs au Procès verbal.  
Monsieur De Lépinau entre pendant la présentation du rapport n°1.  
Monsieur Vernay entre pendant la présentation du rapport n°1.  
Mme Dréano entre pendant les débats relatifs au rapport n°18.  
Mme Renou sort pendant la présentation du rapport n°20 et donne procuration à Mme  
Caroline Balas.  
Mme Borne sort pendant la présentation du rapport n°24 et donne procuration à M. Laval.  
Mme Dreano sort pendant les débats relatifs au rapport n°44 et entre pendant la  
présentation du rapport n°47.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_

**PV de la séance précédente :** Adopté par 28 voix pour ( Vive Carpentras ; relevons le défi, relevons Carpentras) et 4 voix Contre (Carpentras bleu Marine)

<p><b>RAPPORT N° :1</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p align="center"><b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b> <b>COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE</b> <b>EXERCICE 2015</b> Présents : 30 Procurations : 4</p> <p>Considérant que le Maire a normalement administré au cours de l'exercice 2015 les finances du budget principal de la Ville, en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles, je vous propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :</p>
---	--

	<p><b><u>FONCTIONNEMENT</u></b></p> <p>Report 10.932.573,70 €  Résultat d'exécution 7.482.538,20 €  Résultat cumulé avant affectation  au 31/12/2015 18.415.111,90 €</p> <p><b><u>INVESTISSEMENT</u></b></p> <p>Report -11.367.644,16 €  Solde d'exécution 5.812.401,54 €</p> <p>Résultat global cumulé au 31/12/2015 -5.555.242,62 €  Restes à payer au 31/12 -8.736.784,77 €  Restes à recouvrer au 31/12 8.736.784,77 €</p> <p>Résultat net au 31/12/2015 -5.555.242,62 €</p> <p><i>Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.  Adopté par 25 Voix Pour (Vive Carpentras), 2 Abstentions  (Relevons le Défi) et 7 Contre (Carpentras Bleu marine).</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :2</b>  <b>DAF –</b>  <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE  COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL  EXERCICE 2015  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2015 du budget principal de la Ville et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Abstentions (Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :3</b>  <b>DAF –</b>  <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;">BUDGET PRINCIPAL VILLE  AFFECTATION DU RESULTAT  EXERCICE 2015  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :</p> <p><b>Rappel du résultat 18.415.111,90 €</b>  <u>Affectation :</u>  Au compte 1068 réserve 5.555.242,62 €  Section de fonctionnement compte 002 12.859.869,28 €</p> <p><i>Adopté par 26 Voix Pour (Vive Carpentras), 7 Voix Contre (Carpentras Bleu marine) et 2 Abstentions (Relevons le Défi)</i></p>

<b>RAPPORT N° :4</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE</b>  <b>EXERCICE 2016 – VOTE DES TAUX</b>  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le vote des taux dans le cadre du budget principal de la Ville pour l'exercice 2016 tel que :</p> <table border="1" data-bbox="518 322 1414 808"> <thead> <tr> <th>Libellés</th> <th>Bases prévisionnelles 2016</th> <th>Taux 2016 identique au taux de 2015</th> <th>Produit attendu</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Taxe Habitation</td> <td>37 037 000</td> <td>18,11 %</td> <td>6 707 401,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier Bâti</td> <td>32 041 000</td> <td>26,82 %</td> <td>8 593 396,00 €</td> </tr> <tr> <td>Taxe Foncier non Bâti</td> <td>478 600</td> <td>66,81 %</td> <td>319 753,00 €</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> <td></td> <td>15 620 550,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Adopté à l'unanimité.</i></p>	Libellés	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016 identique au taux de 2015	Produit attendu	Taxe Habitation	37 037 000	18,11 %	6 707 401,00 €	Taxe Foncier Bâti	32 041 000	26,82 %	8 593 396,00 €	Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €	Total			15 620 550,00 €
Libellés	Bases prévisionnelles 2016	Taux 2016 identique au taux de 2015	Produit attendu																		
Taxe Habitation	37 037 000	18,11 %	6 707 401,00 €																		
Taxe Foncier Bâti	32 041 000	26,82 %	8 593 396,00 €																		
Taxe Foncier non Bâti	478 600	66,81 %	319 753,00 €																		
Total			15 620 550,00 €																		
<b>RAPPORT N° :5</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b>  <b>BUDGET PRIMITIF 2016</b>  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le projet de budget de la Ville pour l'exercice 2016 qui s'équilibre ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation : Dépenses et recettes 51.704.869,28 €</li> <li>- Investissement : Dépenses et recettes 36.337.082,39 €</li> </ul> <p><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras ), 7 Voix Contre ( Carpentras Bleu marine) et 2 Abstentions ( Relevons le Défi)</i></p>																				
<b>RAPPORT N° :6</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;"><b>REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES STATUTAIRES</b>  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a inscrit une reprise sur provision d'un montant de 150 000 € au budget primitif 2016 sur le budget principal de la Ville.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Voix Contre ( Carpentras Bleu marine)</i></p>																				
<b>RAPPORT N° :7</b> <b>SSJVA –</b> <b>MME BALAS</b>	<p style="text-align: center;"><b>LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES EN NATURE OU EN SUBVENTIONS EN 2015</b></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte de la liste recensant les concours attribués en nature ou en subventions en 2015. Pour l'année 2015, 232 associations ont bénéficié d'un soutien sous forme d'avantages divers valorisés pour un montant total de 4 478 027.15 €, dont 2 794 788 € constituant le montant total des subventions.</p> <p>A Pris Acte.</p>																				

<b>RAPPORT N° :8</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b>	<p style="text-align: center;">DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS LOCAUX Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du tableau récapitulatif des actions de formation des élus pour l'année 2015 et financées par la Commune.</p> <p style="text-align: center;"><i>A Pris acte</i></p>																						
<b>RAPPORT N° :9</b> <b>SSJVA –</b> <b>MME BALAS</b>	<p style="text-align: center;">VOTE DES SUBVENTIONS EXERCICE 2016 CONVENTIONS VILLE DE CARPENTRAS/ASSOCIATIONS CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS /CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les conventions présentées et a autorisé le versement de subventions aux associations concernées pour un montant total de 2 561 449 €.</p> <p><i>Adopté.</i> <i>Voir détail des votes association par association dans le tableau joint.</i></p>																						
<b>RAPPORT N° :10</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE EXERCICE 2015 Présents : 30 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte administratif du Maire pour l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe de l'assainissement tel que :</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td colspan="2"><b><u>FONCTIONNEMENT</u></b></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">61.505,23 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exécution</td> <td style="text-align: right;">225.171,48 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">286.676,71 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b><u>INVESTISSEMENT</u></b></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">-2.029.654,63 €</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution</td> <td style="text-align: right;">1.891.688,63 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat global cumulé au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">-137.966,00 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à payer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">-132.922,73 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à recouvrer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">26.636,67 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">-244.252,06 €</td> </tr> </table> <p><i>Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote</i> <i>Adopté par 25 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions</i> <i>( Relevons le Défi ; Carpentras Bleu marine)</i></p>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		Report	61.505,23 €	Résultat d'exécution	225.171,48 €	Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015	286.676,71 €	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		Report	-2.029.654,63 €	Solde d'exécution	1.891.688,63 €	Résultat global cumulé au 31/12/2015	-137.966,00 €	Restes à payer au 31/12	-132.922,73 €	Restes à recouvrer au 31/12	26.636,67 €	Résultat net au 31/12/2015	-244.252,06 €
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>																							
Report	61.505,23 €																						
Résultat d'exécution	225.171,48 €																						
Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015	286.676,71 €																						
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>																							
Report	-2.029.654,63 €																						
Solde d'exécution	1.891.688,63 €																						
Résultat global cumulé au 31/12/2015	-137.966,00 €																						
Restes à payer au 31/12	-132.922,73 €																						
Restes à recouvrer au 31/12	26.636,67 €																						
Résultat net au 31/12/2015	-244.252,06 €																						
<b>RAPPORT N° :11</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL EXERCICE 2015 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2015 du budget annexe assainissement et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi),</i> <i>7 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>																						

<p><b>RAPPORT N° :12</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2015 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'affectation du résultat de l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe assainissement, de la façon suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><b>Rappel du résultat</b></td> <td style="text-align: right;"><b>286.676,71 €</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2"><u>Affectation :</u></td> </tr> <tr> <td>Au compte 106 réserve</td> <td style="text-align: right;">244.252,06 €</td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement compte 002</td> <td style="text-align: right;">42.424,65 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions ( Carpentras Bleu marine ; Relevons le Défi)</i></p>	<b>Rappel du résultat</b>	<b>286.676,71 €</b>	<u>Affectation :</u>		Au compte 106 réserve	244.252,06 €	Section de fonctionnement compte 002	42.424,65 €														
<b>Rappel du résultat</b>	<b>286.676,71 €</b>																						
<u>Affectation :</u>																							
Au compte 106 réserve	244.252,06 €																						
Section de fonctionnement compte 002	42.424,65 €																						
<p><b>RAPPORT N° :13</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT BUDGET PRIMITIF 2016 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le budget annexe assainissement pour l'exercice 2016 dans le cadre du Budget Primitif 2016, tel que :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">- Exploitation : Dépenses et recettes</td> <td style="text-align: right;">1.675.624,65 €</td> </tr> <tr> <td>- Investissement : Dépenses et recettes</td> <td style="text-align: right;">2.034.388,73 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions ( Carpentras Bleu marine ; Relevons le Défi)</i></p>	- Exploitation : Dépenses et recettes	1.675.624,65 €	- Investissement : Dépenses et recettes	2.034.388,73 €																		
- Exploitation : Dépenses et recettes	1.675.624,65 €																						
- Investissement : Dépenses et recettes	2.034.388,73 €																						
<p><b>RAPPORT N° :14</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE EXERCICE 2015 Présents : 30 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte administratif du Maire pour l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe Parking tel que :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="2"><b><u>FONCTIONNEMENT</u></b></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">211.171,89 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exécution</td> <td style="text-align: right;">34.796,61 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">245.968,50 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b><u>INVESTISSEMENT</u></b></td> </tr> <tr> <td>Report</td> <td style="text-align: right;">-11.984,60 €</td> </tr> <tr> <td>Solde d'exécution</td> <td style="text-align: right;">2.913,73 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat global cumulé au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">-9.070,87 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à payer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">-166.921,59 €</td> </tr> <tr> <td>Restes à recouvrer au 31/12</td> <td style="text-align: right;">0,00 €</td> </tr> <tr> <td>Résultat net au 31/12/2015</td> <td style="text-align: right;">-175.992,46 €</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;"><i>Monsieur le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote Adopté par 25 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions ( Carpentras Bleu marine ; Relevons le Défi)</i></p>	<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		Report	211.171,89 €	Résultat d'exécution	34.796,61 €	Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015	245.968,50 €	<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		Report	-11.984,60 €	Solde d'exécution	2.913,73 €	Résultat global cumulé au 31/12/2015	-9.070,87 €	Restes à payer au 31/12	-166.921,59 €	Restes à recouvrer au 31/12	0,00 €	Résultat net au 31/12/2015	-175.992,46 €
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>																							
Report	211.171,89 €																						
Résultat d'exécution	34.796,61 €																						
Résultat cumulé avant affectation au 31/12/2015	245.968,50 €																						
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>																							
Report	-11.984,60 €																						
Solde d'exécution	2.913,73 €																						
Résultat global cumulé au 31/12/2015	-9.070,87 €																						
Restes à payer au 31/12	-166.921,59 €																						
Restes à recouvrer au 31/12	0,00 €																						
Résultat net au 31/12/2015	-175.992,46 €																						

<p><b>RAPPORT N° 15</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING COMPTES DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL EXERCICE 2015 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2015 du budget annexe TVA Parking et les opérations qui s'y rapportent, dont les résultats sont conformes à l'exécution budgétaire figurant au compte administratif du Maire pour ce même budget.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>				
<p><b>RAPPORT N° :16</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING - AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2015 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'affectation du résultat de l'exercice 2015 dans le cadre du budget annexe TVA parking de la façon suivante :</p> <p><b>Rappel du résultat</b> <span style="float: right;"><b>245.968,50 €</b></span></p> <p><u>Affectation :</u></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Au compte 106 réserve</td> <td style="text-align: right;">175.992,46 €</td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement compte 002</td> <td style="text-align: right;">69.976,04 €</td> </tr> </table> <p><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions ( Carpentras Bleu marine ; Relevons le Défi)</i></p>	Au compte 106 réserve	175.992,46 €	Section de fonctionnement compte 002	69.976,04 €
Au compte 106 réserve	175.992,46 €				
Section de fonctionnement compte 002	69.976,04 €				
<p><b>RAPPORT N° :17</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">BUDGET ANNEXE PARKING - BUDGET PRIMITIF 2016 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le budget annexe parking dans le cadre du budget primitif 2016 qui s'équilibre de la façon suivante :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Exploitation : Dépenses et recettes</td> <td style="text-align: right;">120.257,04 €</td> </tr> <tr> <td>Investissement : Dépenses et recettes</td> <td style="text-align: right;">1.266.972,46 €</td> </tr> </table> <p><i>Adopté par 26 Voix Pour ( Vive Carpentras), 9 Abstentions ( Carpentras Bleu marine ; Relevons le Défi)</i></p>	Exploitation : Dépenses et recettes	120.257,04 €	Investissement : Dépenses et recettes	1.266.972,46 €
Exploitation : Dépenses et recettes	120.257,04 €				
Investissement : Dépenses et recettes	1.266.972,46 €				
<p><b>RAPPORT N° :18</b> DAF – M. GANDON</p>	<p style="text-align: center;">CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR PRÉSENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES SUR LA GESTION DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS (VAUCLUSE) A PARTIR DE L'EXERCICE DE L'ANNÉE 2009 Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a débattu relativement au rapport d'observations définitives sur la gestion de la commune de Carpentras sur les exercices 2009 à 2014 établi par la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côtes d'Azur.</p> <p><i>A Pris Acte.</i></p>				

ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUITE A LA MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN PAR ARRETE PREFECTORAL DU 9 MARS 2016

Présents : 32 Procurations : 3

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a procédé à l'élection, à bulletins secrets, des Conseillers communautaires suite à la modification de la composition du Conseil Communautaire de la CoVe par arrêté préfectoral du 9 mars 2016.

La répartition des sièges s'est fait à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Nombre de votants : 35

Résultats des votes :

LISTES DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus
Liste « Vive Carpentras avec Francis Adolphe »	26
Liste « Carpentras Bleu Marine »	7
Liste « Relevons le Défi, relevons Carpentras »	1
Bulletins Blancs ou nuls	1

23 sièges ont été répartis tel que :

Listes	Quotient électoral	Plus forte moyenne	Plus forte moyenne	Total
Liste « Vive Carpentras avec Francis Adolphe »	17	1	0	= 18
Liste « Carpentras Bleu Marine »	4	0	1	= 5
Liste « Relevons le Défi, relevons Carpentras »	0	0	0	= 0
<i>Total</i>	= 21	= 22	= 23	= 23

Il a donc élu les 23 élus suivants :

Liste « Vive Carpentras avec Francis Adolphe » :

1	Francis Adolphe
2	Christiane Marchello-Nizia
3	Serge Andrieu
4	Agnès Moisson
5	Franck Dupas
6	Yvette Guiou
7	Joël Botreau
8	Pauline Dreano
9	Jean-François Senac
10	Caroline Balas
11	Gérard Rolland
12	Karine Guez
13	Bernard Bossan
14	Jacqueline Renou
15	Jean-Pierre Cavin

**RAPPORT**  
N° :19  
SCA –  
M. LE MAIRE

16	Hélène Cabassy
17	Bruno Gandon
18	Peggy Bertolucci

Liste « Carpentras Bleu Marine »

1	Hervé De Lépinau
2	Jeanne Yvan
3	Julien Langard
4	Marie-Véronique Thomas de Maleville
5	Alain Défossé

Adopté.

Voir Procès verbal d'élection joint.

**RAPPORT N° :20**  
**SHLRU**  
**MME MOISSON**

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS, LA COVE ET L'ASSOCIATION CIE 84 (COLLECTIF INSERTION EMPLOI 84) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CLAUSE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE DE LA COVE

Présents : 31 Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Carpentras, la CoVe et l'association CIE 84 pour le développement de la clause d'insertion sur le territoire de la CoVe. Cette convention précise :

- les missions de la facilitatrice du CIE 84 sur le territoire de la CoVe
- ses modalités d'intervention auprès des services de la ville
- les modalités de coopération entre la facilitatrice de la ville et celle du CIE 84 au sein d'un « guichet unique » de la clause d'insertion

Adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N° :21**  
**SHLRU**  
**MME MOISSON**

CONDITIONNEMENT DES GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES AUX BAILLEURS SOCIAUX A L'UTILISATION DES CLAUSES D'INSERTION

Présents : 31 Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé le principe de conditionner la garantie d'emprunt accordée par la Ville aux bailleurs, à la réalisation de la clause d'insertion dans leurs marchés de travaux.

*Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Voix contre ( Carpentras Bleu marine)*

**RAPPORT N° :22**  
**DAF –**  
**M. GANDON**

GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA VILLE D'AVIGNON - CONSTRUCTION DE 148 LOGEMENTS EN VEFA

Présents : 31 Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la garantie d'emprunt de la Ville de Carpentras au profit de l'OPH de la Ville d'Avignon en vue de la construction de 148 logements en VEFA qui seront situés Lieu-Dit Terradou résidence « Les Croisières ». La garantie de la commune de Carpentras s'élève à hauteur de 10 % (dix pour cent) pour le remboursement des prêts PLUS et PLAI d'un montant total de 14.950.168€uros (quatorze million neuf cent cinquante mille cent soixante-huit €uros) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

*Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Voix contre ( Carpentras Bleu marine)*

<p><b>RAPPORT N° :23</b>  <b>DRH –</b>  <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - MODIFICATION DU  TABLEAU DES EFFECTIFS  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a autorisé la modification du tableau des effectifs du personnel communal afin de permettre une nomination suite à une réussite concours, sur un grade non prévu à ce jour ; cette modification porte sur la création d'un poste d'animateur principal 2<sup>ème</sup> classe dans la filière animation.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :24</b>  <b>DRH –</b>  <b>MME</b>  <b>BERTOLLUCCI</b></p>	<p>MISE EN COMMUN DES MOYENS DE GESTION DES AFFAIRES  FINANCIERES ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET SON  CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le principe de mise en commun des moyens de gestion des affaires financières entre la Ville de Carpentras et son CCAS. La mutualisation prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :25</b>  <b>DRH –</b>  <b>M. CAVIN</b></p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - TRANSFERT DES  SECRETARIATS DU COMITE MEDICAL ET DE LA  COMMISSION DE REFORME  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le transfert au Centre de Gestion des secrétariats du Comité Médical et de la Commission de réforme ; ce transfert prendra effet au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour une durée de 3 ans.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :26</b>  <b>DRH –</b>  <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - CONVENTION  D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU  CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes et le montant de la participation de la Ville, de la convention d'adhésion au service Hygiène et Sécurité du Centre de Gestion de Vaucluse. Cette convention, d'une durée de trois ans, a pour objet d'assurer des missions opérationnelles d'inspection mais aussi d'accompagner la Ville dans ses projets au titre de la mission d'expertise et conseil en prévention proposée.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :27</b>  <b>DAC</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE TRANS'ART 2016 –  COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation culturelle Trans'Art 2016, complément à la délibération du 1<sup>er</sup> mars 2016.</p> <p><i>Adopté par 28 Voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le Défi), 7 Abstentions ( Carpentras Bleu marine)</i></p>
<p><b>RAPPORT N° :28</b>  <b>DCOM</b>  <b>MME DREANO</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS REGION PROVENCE  ALPES COTE D'AZUR LYCEE JH FABRE RELATIVE A  L'HEBERGEMENT DES ARTISTES DANS LE CADRE DES  FESTIVITES 2016  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et le Conseil</p>

	<p>Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le lycée JH Fabre relative à l'hébergement des artistes dans le cadre des festivités 2016. Cette convention a pour objet de permettre l'hébergement des artistes intervenant dans le cadre des spectacles programmés par la Ville.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>																																
<p><b>RAPPORT N° :29</b>  <b>SHLRU</b>  <b>MME MOISSON</b></p>	<p>CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET LES CENTRES SOCIAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE EN 2016 DU FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS (FSIH)  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention de partenariat entre la ville de Carpentras et les centres sociaux pour la mise en œuvre du fonds de soutien aux initiatives d'habitants. Il a également fixé à 5 000€ le montant de la subvention attribuée aux centres sociaux pour la mise en œuvre de ce fonds en 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>																																
<p><b>RAPPORT N° :30</b>  <b>SBAT</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS - UNIVERSITE POPULAIRE VENTOUX (UPV) RELATIVE AUX CHANTIERS D'INSERTION ANNEE 2016  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la Convention entre la Ville de Carpentras et UPV relative aux chantiers d'insertion pour l'année 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>																																
<p><b>RAPPORT N° :31</b>  <b>DD</b>  <b>M. SENAC</b></p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU TRANCHE 1B  DEMANDE D'AIDES FINANCIERES  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le plan de financement relatif aux travaux de l'Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu pour la tranche 1B tel que :</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coût total d'opération tranche 1B HT</td> <td>4 069 876 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Participation Ville de Carpentras</td> <td>1 309 251 €</td> <td>32,17%</td> </tr> <tr> <td>Participation Etat</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Soutien Investissement public local</td> <td>1 356 625 €</td> <td>33,33%</td> </tr> <tr> <td>Participation Conseil Régional PACA</td> <td>600 000 €</td> <td>14,74%</td> </tr> <tr> <td>Participation Conseil Départemental de Vaucluse</td> <td>300 000 €</td> <td>7,37%</td> </tr> <tr> <td>Participation DRAC PACA Muséographie</td> <td>430 000 €</td> <td>10,57%</td> </tr> <tr> <td>Participation DRAC PACA Monuments Historiques</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Base travaux subventionnables 185 018 € (40 %)</td> <td>74 000 €</td> <td>1,82%</td> </tr> </table> <p>Il a également autorisé la sollicitation des aides financières auprès de</p>						Coût total d'opération tranche 1B HT	4 069 876 €		Participation Ville de Carpentras	1 309 251 €	32,17%	Participation Etat			Soutien Investissement public local	1 356 625 €	33,33%	Participation Conseil Régional PACA	600 000 €	14,74%	Participation Conseil Départemental de Vaucluse	300 000 €	7,37%	Participation DRAC PACA Muséographie	430 000 €	10,57%	Participation DRAC PACA Monuments Historiques			Base travaux subventionnables 185 018 € (40 %)	74 000 €	1,82%
Coût total d'opération tranche 1B HT	4 069 876 €																																
Participation Ville de Carpentras	1 309 251 €	32,17%																															
Participation Etat																																	
Soutien Investissement public local	1 356 625 €	33,33%																															
Participation Conseil Régional PACA	600 000 €	14,74%																															
Participation Conseil Départemental de Vaucluse	300 000 €	7,37%																															
Participation DRAC PACA Muséographie	430 000 €	10,57%																															
Participation DRAC PACA Monuments Historiques																																	
Base travaux subventionnables 185 018 € (40 %)	74 000 €	1,82%																															

	<p>l'Etat dans le cadre du soutien à l'investissement public, du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental de Vaucluse.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>						
<p><b>RAPPORT N° :32</b> DD M. ANDRIEU</p>	<p>REALISATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA CHARITE DANS LE CADRE DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE - DEMANDE D'AIDES FINANCIERES Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le plan de financement relatif à la réalisation des travaux d'accessibilité de la Charité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée tel que :</p> <table> <tr> <td>Montant des travaux :</td> <td>381 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Participation Ville de Carpentras :</td> <td>254 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>Participation Etat au titre du Soutien à l'investissement public local :</td> <td>127 000 € HT</td> </tr> </table> <p>Il a également accepté de solliciter les aides financières au titre du fonds de soutien à l'investissement public local.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	Montant des travaux :	381 000 € HT	Participation Ville de Carpentras :	254 000 € HT	Participation Etat au titre du Soutien à l'investissement public local :	127 000 € HT
Montant des travaux :	381 000 € HT						
Participation Ville de Carpentras :	254 000 € HT						
Participation Etat au titre du Soutien à l'investissement public local :	127 000 € HT						
<p><b>RAPPORT N° :33</b> SVRD M. ANDRIEU</p>	<p>BADGES D'ACCES A LA ZONE PIETONNE CENTRE ANCIEN FIXATION DES TARIFS Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les propositions de tarifs des badges d'accès à la zone piétonne du Centre Ancien tels que :</p> <table> <tr> <td>- badge format CB :</td> <td>4,00 € HT</td> </tr> <tr> <td>- badge format porte clés :</td> <td>5,50 HT</td> </tr> <tr> <td>- clés prisonnière :</td> <td>16,00 € HT</td> </tr> </table> <p>Cette mesure est prise dans le cadre du remplacement des bornes automatiques vieillissantes et de l'extension de la zone piétonne : la Ville de Carpentras fournit aux habitants, commerçants, professionnels, un badge ou une clé pour accéder au centre ancien piéton.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>	- badge format CB :	4,00 € HT	- badge format porte clés :	5,50 HT	- clés prisonnière :	16,00 € HT
- badge format CB :	4,00 € HT						
- badge format porte clés :	5,50 HT						
- clés prisonnière :	16,00 € HT						
<p><b>RAPPORT N° :34</b> SVRD M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION TRIPARTITE VILLE DE CARPENTRAS – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) – CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE RELATIVE AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UNE VOIE DE TRANSPORT EN COMMUN EN SITE PROPRE SUR LA PARTIE EST DE L'AVENUE CLEMENCEAU Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté les termes de la convention tripartite entre la Ville de Carpentras, la CoVe et le Conseil Départemental de Vaucluse relative aux travaux de réalisation d'une voie de transport en commun en site propre sur la partie Est de l'avenue Clémenceau.</p> <p>Pour un montant total de cet aménagement estimé à 156 000 € TTC, les participations financières appelées auprès des co-financeurs s'élèvent respectivement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 78 600 € pour la CoVe,</li> <li>- 53 200 € pour le Conseil Départemental de Vaucluse,</li> <li>- 24 200 € pour la commune de CARPENTRAS.</li> </ul> <p>Adopté à l'unanimité.</p>						

<p><b>RAPPORT N° :35</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) RELATIVE A L'UTILISATION D'UNE PLATEFORME D'ECHANGE INTERNET « E-PLANS »  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention entre la Ville de Carpentras et ERDF relative à l'utilisation d'une plateforme d'échange internet « E-Plans » ; cette convention prévoit les modalités techniques, juridiques et financières de la mise à disposition par ERDF à la ville de Carpentras de l'application e-Plans, outil de dématérialisation des échanges relatifs à l'établissement de nouveaux ouvrages de distribution publique d'électricité, concernant le territoire de la ville.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :36</b>  <b>SVRD</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION TRIPARTITE VILLE DE CARPENTRAS / ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) / ORANGE SA RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DE RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HT) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention tripartite Ville de Carpentras/ERDF et Orange SA relative à l'usage des supports de réseaux publics de distribution d'électricité Basse tension et Haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :37</b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX ET FIXATION DE LOYERS SIS AVENUE VILLEMARIE ET PLACE HENRI DUNANT  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes des contrats de location des appartements municipaux situés avenue Villemarie et Place Henri Dunant ainsi que la fixation de leurs loyers.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :38</b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'UN LOGEMENT MUNICIPAL DE TYPE F3 SIS 176 AVENUE VILLEMARIE  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation du loyer d'un appartement municipal vacant de type F3 sises avenue Villemarie ; le loyer annuel hors charges s'élèvera à 4 106,40 Euros et ce, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :39</b>  <b>SAJF</b>  <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX SITES DANS L'IMMEUBLE MAISON DE PAYS ANCIEN COUVENT DES DOMINICAINS CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) – AVENANT N°1  Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de l'avenant n°1 à la convention Ville de Carpentras/CoVe relatif à la</p>

	<p>location de locaux communaux situés dans l'immeuble « Maison de Pays » - ancien Couvent des Dominicains. Cet avenant fixe les nouvelles superficies occupées par la COVE soit, 233,80 m<sup>2</sup> (187,30 m<sup>2</sup> actuellement+ 46,50 m<sup>2</sup> en sous-sol) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016. Les nouvelles conditions financières de location sont basées sur le prix de 131,28 € le m<sup>2</sup> après révision au 1<sup>er</sup> janvier 2016.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :40</b> <b>SAJF</b> <b>M. BLANCHARD</b></p>	<p><b>BAIL A FERME RELATIF AUX PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION L N°669, L N°670, L N°671 ET L N°444 SISES LIEU-DIT LA RIBIERE SUR LA COMMUNE DE MONTEUX AU PROFIT DU GAEC « LE PETIT MARAICHER »</b> Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du projet de bail à ferme relatif aux parcelles communales cadastrées section L N°669, L N°670, L N°671 et L N°444 sises lieu-dit La Ribière sur la commune de Monteux au profit du GAEC « Le Petit Maraîcher ». Le montant annuel du loyer s'élève à 1 577 euros, conformément au prix fixé par l'arrêté préfectoral du département de Vaucluse du 16 octobre 2015 (Légumes de plein champ : 272,66 euros/ha/an au maxima) et sera révisé chaque année en fonction de la variation de l'indice des fermages défini par le Préfet du département de Vaucluse.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :41</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>CESSION D'UN BIEN COMMUNAL BATI SIS 157 BOULEVARD DE SOUVILLE AU PROFIT DE MADAME SOUMIA KHATTABI</b> Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la cession d'un bien communal bâti sis 157 boulevard de Souville au profit de Madame Soumia Khattabi, au prix de 110 000 €.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :42</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>ACQUISITION DE PLEIN DROIT DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE BIEN VACANT ET SANS MAITRE DE LA PARCELLE CADASTREE CE N°146 SISE 3 RUE DU REFUGE</b> Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition de plein droit de la parcelle cadastrée CE n°146 sise 3 rue du Refuge d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, dans le cadre de la procédure de bien vacant et sans maître. Il a accepté l'incorporation dans le domaine privé communal de cette même parcelle.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :43</b> <b>SAJF</b> <b>M. BLANCHARD</b></p>	<p><b>CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR LES PARCELLES CADASTREES L N°664 ET L N°665 SISES LIEU DIT LA RIBIERE A MONTEUX AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS</b> Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la constitution, à titre gratuit, d'une servitude de passage tous usages sur les parcelles cadastrées L n°664 et L n°665 sises lieu dit La Ribière à Monteux, propriété de Madame Laure Blondel, sur une largeur de 3 mètres, au profit de la Commune de Carpentras.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>

<p><b>RAPPORT N° :44</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE CADASTREE CI N°2 SISE AVENUE EISENHOWER AUPRES DE LA SCI HORIZON PACA Présents : 29 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition par la Ville d'une portion tirée de la parcelle cadastrée CI n°2 sise avenue Eisenhower auprès de la SCI Horizon PACA au prix de 45 € le m<sup>2</sup>. Cette acquisition est faite en vue de la réalisation d'un aménagement sportif.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° :45</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ANNULATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2012 PORTANT CESSION A LA SARL VENTOUX HABITAT D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BZ N°326 SISE AVENUE DU COMTAT VENAISSIN CESSION DE LA PARCELLE SUS-CITEE AU PROFIT DE MONSIEUR FRANCIS BARBA Présents : 29 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a annulé la délibération du Conseil Municipal du 5 juin 2012 portant cession à la SARL Ventoux Habitat d'une parcelle communale cadastrées BZ n°326 sise avenue du Comtat Venaissin ; il a accepté la cession de la parcelle communale cadastrée BZ n° 326 à Monsieur Francis Barba ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer au prix de 95 000 euros, conforme à l'avis des services fiscaux du 3 décembre 2015.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :46</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE L'ENTRECOLLINE Présents : 29 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de l'enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la commune d'une partie du chemin de l'Entrecolline ; il a accepté que Monsieur Marc Gharbi, ou toute personne ayant intérêt à s'y substituer, propriétaire, des parcelles cadastrées section AY N°40, 41 et des parcelles cadastrées section AY N° 290 et 292 échange avec la Commune , la portion de l'ancien chemin plus utilisé d'une surface de 360 m<sup>2</sup>, contre une bande de terrain en remplacement à prendre en bordure de ses parcelles AY 290 et 292 pour une surface de 593 m<sup>2</sup>.</p> <p>Adopté par 25 voix Pour ( Vive Carpentras), 2 voix Contre (Relevons le défi) et 7 Abstentions ( Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :47</b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>ACQUISITION D'UNE PORTION TIREE DE LA PARCELLE CADASTREE CE N°1359 SISE 38 CHEMIN SAINT LABRE AUPRES DE CONSORTS REY Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé Monsieur le Maire et le Premier Adjoint à présenter au juge des tutelles l'offre d'acquisition de la Commune de la portion tirée de la parcelle cadastrée section CE n°1359, soit une superficie d'environ 14 329 m<sup>2</sup>, au prix de 500 000 € dont 460 000 € au titre du prix du bien auquel s'ajoutent 40 000 € TTC au titre des frais d'agence, le prix étant supérieur à l'estimation des services fiscaux du 19 janvier 2016, afin d'y réaliser les aménagements présentant un intérêt communal</p>

	<p>certain ; il a également accepté l'acquisition auprès des consorts Rey ou toute personne ayant intérêt à s'y substituer de la portion de terrain précitée dès la validation du Juge des tutelles au prix de 500 000 € dont 460 000 € au titre du prix du bien auquel s'ajoutent 40 000 € TTC au titre des frais d'agence, le prix étant supérieur à l'estimation des services fiscaux du 19 janvier 2016.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 7 Abstentions ( Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b><u>RAPPORT N° :48</u></b> <b>SAJF</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p>CONVENTION CONCLUE ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LE RESEAU D'INITIATIVES LOCALES POUR L'EMPLOI (RILE) Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention à conclure entre la commune de Carpentras et le RILE ; il s'agit d'une convention de mise à disposition à titre gratuit des locaux d'une superficie de 415 m<sup>2</sup>, situés 68 rue du Refuge, pour une activité de Pépinière d'entreprises, et ce pour une période de 6 ans ferme à compter de sa signature.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b><u>RAPPORT N°:49</u></b> <b>CAB</b> <b>MME MOISSON</b></p>	<p>RENOUVELLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIERS - VILLE DE CARPENTRAS 2016-2019 Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté le renouvellement des six Conseils de Quartier pour la période 2016-2019 et a autorisé la modification de la rédaction de la Charte des Conseils de Quartiers.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b><u>RAPPORT N°:50</u></b> <b>SCA</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS Présents : 30 Procurations : 5</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p>A Pris Acte.</p>
<p><b><u>RAPPORT N°:51</u></b></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Compte-rendu affiché aux portes de la mairie  
Le 6 Avril 2016


 Le Maire  
  
**Francis Adolphe**

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle ; 204 : subvention d'équipement

N° SUB	TYPE SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2015		ATTRIBUTIONS EN 2016			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration	Présents	Procureurs	Conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
			VOTES	CM 24/11/2015	CM 29/03/2016	TOTAL								
SUB 008	65	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS	124 160 €	32 000 €	92 160 €	124 160 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 061	65	DAC	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CARPENTRAS (LEGS EYSSERIC)	229 €		229 €	229 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 062	65	DAC	LA RUCHE CARPENTRASSENNNE	6 000 €		3 000 €	3 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 063	65	DAC	AMICALE PHILATELIQUE COMTADINE	500 €		- €	- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 064	65	DAC	ASSOCIATION DU CINE CLUB DE CARPENTRAS	1 450 €		1 500 €	1 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 067	65	DAC	CHOEUR ELZEAR GENET	6 500 €		6 500 €	6 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 069	65	DAC	OEUVRES SAINT-SIFFREIN (LEGS EYSSERIC)	610 €		610 €	610 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 106	65	DAC	ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES	500 €		500 €	500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 127	65	DAC	BROUILON DE CULTURE	150 €		150 €	150 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 128	65	DAC	LA BARIOTA	150 €		- €	- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 131	65	DAC	CHOEUR ELZEAR GENET (LEGS EYSSERIC)	1 220 €		1 220 €	1 220 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 197	65	DAC	BIBLIOTHEQUE COMTADINE POUR TOUS	5 000 €		5 000 €	5 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 295	65	DAC	CLUB PYRAMIDE BERLINGOT	250 €		250 €	250 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 325	65	DAC	LE JARDIN D'ALICE	500 €		- €	- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 352	65	DAC	LES AMIS DE L'ENSEMBLE VOCAL DE CARPENTRAS	500 €		600 €	600 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 369	65	DAC	LA PASSERELLE	200 €		200 €	200 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 379	65	DAC	MAINTENANCE PROVENCALE CARPENTRASSENNNE DES FEUX DE LA SAINT JEAN	- €		1 000 €	1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 384	65	DAC	AUZZON LE BLUES	3 000 €		3 000 €	3 000 €		31	4	Jean-François SENAC	Adopté à l'unanimité		
SUB 384	67	DAC	AUZZON LE BLUES	3 000 €		- €	- €		31	4	Jean-François SENAC	Adopté à l'unanimité		
SUB 395	65	DAC	JHAZZ TEAM EN VERAISSIN	500 €		- €	- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 396	65	DAC	LE FESTIVAL DE MUSIQUES JUVES DE CARPENTRAS	7 000 €		7 000 €	7 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 426	65	DAC	COMICS FACTORY	10 000 €		10 000 €	10 000 €		31	4		28 (Vote Carpentras ; redevons le Bleu Marnie)		
SUB 427	65	DAC	ENSEMBLE VOCAL COMTADIN MONIQUE SARRADE	- €		500 €	500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 429	65	DAC	SCRABBLE CLUB CARPENTRASSENN	500 €		500 €	500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 456	65	DAC	LAISSEZ PASSER	5 000 €		5 000 €	5 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 471	65	DAC	PAS DE COTE	1 500 €		1 500 €	1 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
	65	DAC	ZIK EN PISTE	- €		1 000 €	1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
	65	DAC	DETAL CRAVON	- €		500 €	500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 009	65	DAF	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	625 000 €	300 000 €	325 000 €	625 000 €		31	4	Francis ADOUPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne YVAN	Adopté à l'unanimité		
COU 048	67	DAS	COUP 2 POUCE GO	1 500 €		- €	- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
COU 048	204	DAS	COUP 2 POUCE GO	- €		1 500 €	1 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		

Jours subvention : 65 ; subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle ; 204 : subvention d'équipement

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS EN 2016			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration	Présents	Procureurs	Conseillers municipaux présents ne prenant part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				2015 VOTES	CM 24/11/2015	CM 29/03/2016							
SUB 083	65	DAS	SECOURS CATHOLIQUE - EQUIPE DE CARPENTRAS	900 €		900 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 088	65	DAS	MOUVEMENT VIE LIBRE - SECTION DE CARPENTRAS	700 €		700 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 089	65	DAS	COMITE DEPARTEMENTAL EDUCATION POUR LA SANTE DU VAUCLUSE	300 €		300 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 090	65	DAS	AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE CARPENTRAS	1 000 €		1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 090	67	DAS	AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE CARPENTRAS	500 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 091	65	DAS	CROIX-ROUGE FRANCAISE	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 092	65	DAS	AMICALE DE CARPENTRAS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	1 000 €		1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 092	67	DAS	AMICALE DE CARPENTRAS POUR LE DON DE SANG BENEVOLE	500 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 094	65	DAS	CLUB AMITIE (FOYER POUX DU PLAN)	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 095	65	DAS	CLUB ANTOINE BONNET (FOYER ELEPHANT)	4 000 €		4 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 099	65	DAS	MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 100	65	DAS	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE	250 €		250 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 101	65	DAS	CLUB DE L'AGE D'OR (FOYER QUINTINE)	800 €		800 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 103	65	DAS	UFF FEMMES SOLIDAIRES DE CARPENTRAS	450 €		450 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 130	65	DAS	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENASSIN	80 000 €	40 000 €	10 000 €	50 000 €	31	4	Bruno GANDON	27 (Vive Carpentras relevons le défi)	7 (Carpentras Bleu Marine)	
SUB 130	67	DAS	LOGIS DES JEUNES DU COMTAT VENASSIN	40 000 €		- €	- €	31	4	Bruno GANDON	Adopté à l'unanimité		
SUB 148	65	DAS	TOURISME ET LOISIRS DU COMTAT	- €		900 €	900 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 148	67	DAS	TOURISME ET LOISIRS DU COMTAT	900 €		- €	- €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 166	65	DAS	FRANCE ADOPT 84	250 €		250 €	250 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 179	65	DAS	SOS AMITIE	150 €		200 €	200 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 254	65	DAS	FEDERATION NATIONALE DES ACCIDENTES DU TRAVAIL ET DES HANDICAPES	2 000 €		2 000 €	2 000 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 277	65	DAS	AMAADO - SECOURS AUX FUTURES MIERES	4 000 €		4 000 €	4 000 €	31	4	Isabelle VYAN	Adopté à l'unanimité		
SUB 285	65	DAS	POINT ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES - LE PASSAGE	- €		1 500 €	1 500 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 285	67	DAS	POINT ACCUEIL ET ECOUTE JEUNES - LE PASSAGE	11 500 €		- €	- €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 289	65	DAS	LEQUE DES DROITS DE L'HOMME	250 €		- €	- €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 293	65	DAS	RESTAURANTS DU CCEUR DE VAUCLUSE	5 400 €	2 700 €	3 300 €	6 000 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 316	65	DAS	ART ET VIE DE LA RUE	29 100 €		34 500 €	34 500 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 332	65	DAS	SOLIGONE AINS	3 500 €		3 500 €	3 500 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 334	65	DAS	L'ETAPE	- €		1 000 €	1 000 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 336	65	DAS	ANATOMY	1 000 €		1 000 €	1 000 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 344	65	DAS	ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	1 000 €		1 000 €	1 000 €	31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 358	65	DAS	ASSOCIATION LES PARALYSES DE FRANCE - DELEGATION DE VAUCLUSE	500 €		500 €	500 €	31	4		Adopté à l'unanimité		

Type subvention : 65 : subvention fonctionnement ; 67 : subvention exceptionnelle ; 204 : subvention d'équipement

N° SUB	TYPE	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS EN 2016			Conseillers municipaux membres de conseil d'administration	Présents	Procureurs	Conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				2015 VOTES	CM 24/11/2015	CM 29/03/2016							
SUB 403	65	DAS	TERRE DES ENFANTS VAUCLUSE	500 €		500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 407	65	DAS	UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS DE VAUCLUSE	100 €		100 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 422	65	DAS	ASSOCIATION VALENTIN HAUU	500 €		500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 448	65	DAS	SOS SACS A PUCEES DU COMTAT	3 500 €		3 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 457	65	DAS	CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT DE VAUCLUSE	1 000 €		1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 468	65	DAS	ASSOCIATION DES SOUDRS DE CARPENTRAS ET DE SES ENVIRONS	500 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 477	65	DAS	CAR FORMATION	500 €		500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 478	65	DAS	LES AMIS DU POLE GERIATRIQUE	1 000 €		1 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 076	65	DAS-PAT	ASSOCIATION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE	650 €		650 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 077	65	DAS-PAT	FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS ALGERIE MAROC TUNISIE	800 €		800 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 078	65	DAS-PAT	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS, PG, CATM, TOE, VEUVES DE VAUCLUSE	850 €		850 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 114	65	DAS-PAT	UNION NATIONALE DU PERSONNEL EN RETRAITE DE LA GENDARMERIE	250 €		250 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 115	65	DAS-PAT	SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE DE CARPENTRAS	200 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 116	65	DAS-PAT	ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR DECORÉS AU PERIL DE LEUR VIE	250 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 118	65	DAS-PAT	UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE - SECTION DE CARPENTRAS	200 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 168	65	DAS-PAT	LES ORPHELINS ET ORPHELINS DE GUERRE DE VAUCLUSE - LES FILS DES TUÉS	250 €		250 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 096	65	DAS - GUSP	ESPACE CULTUREL ET SOCIAL VILLEMARIE	88 000 €	19 000 €	69 000 €		31	4		28 ( Vive Carpentras ; Bleu Marine) défilé		
SUB 267	65	DAS - GUSP	LOU TRICADOU	362 500 €	130 000 €	232 500 €		31	4		28 ( Vive Carpentras ; Bleu Marine) défilé		
SUB 017	65	DRH	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE CARPENTRAS	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 232	65	DRH	COMITE DES OEUVRES SOCIALES DE LA VILLE DE CARPENTRAS	33 850 €	6 000 €	27 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 011	65	ECO	COMITE DE LA TOIRE SAINT-SAFREIN	18 500 €		18 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 018	65	ECO	COMITE DES FETES DE SERRES - CARPENTRAS	12 000 €		12 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 018	204	ECO	COMITE DES FETES DE SERRES - CARPENTRAS	- €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 107	65	ECO	AMICALE DES CHASSEURS CARPENTRASISIENS	2 500 €		2 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 181	65	ECO	LES PECHEURS DU COMTAT VENASSIN	450 €		450 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 326	65	ECO	CONFERIE DE LA FRAISE DE CARPENTRAS ET DU COMTAT VENASSIN	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 367	65	ECO	ASSOCIATION VAUCLUSIENNE D'APICULTURE	- €		500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 463	67	ECO	COMITE DE BASSIN D'EMPLOI PAYS VENTOUX COMTAT VENASSIN	2 000 €		2 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 470	65	ECO	COMITE D'ORGANISATION DE SALONS ANIMALIERS	500 €		1 500 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 470	67	ECO	COMITE D'ORGANISATION DE SALONS ANIMALIERS	4 500 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 003	65	SAS	ASSOCIATION DES ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	49 000 €	23 000 €	26 000 €		31	4		Adopté à l'unanimité		
SUB 012	67	SAS	MAISON DES LYCEENS - LYCEE VICTOR HUGO	400 €		- €		31	4		Adopté à l'unanimité		

N° SUB	TYPE SUB	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	2015		ATTRIBUTIONS EN 2016			Conseillers municipaux membres de conseils d'administration	Présents	Procureurs	Conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				VOTES	CM 24/11/2015	CM 29/03/2016	TOTAL								
SUB 021	65	SAS	ASSOCIATIONS DES ECOLES MATERNELLES PUBLIQUES DE CARPENTRAS	5 100 €		5 300 €	5 300 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 025	65	SAS	FEDERATION DES CONSEILS DE PARENTS DELEVES	200 €		200 €	200 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 026	65	SAS	ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	300 €		300 €	300 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 027	65	SAS	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE	500 €		500 €	500 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 162	65	SAS	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE DAUDET	400 €		400 €	400 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 243	65	SAS	ASSOCIATION DES MANGE- LIVRES	1 300 €		1 300 €	1 300 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 274	65	SAS	COUP DE POUCE	400 €		400 €	400 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 364	65	SAS	DISTRICT USEP CARPENTRAS	750 €		750 €	750 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 428	65	SAS	UNION DEPARTEMENTALE DES DOEN	200 €		200 €	200 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 020	67	SAS	ECOLE SUPERIEURE D'ARTS	- €		10 000 €	10 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 160	65	SE	LA DENOVES - CLSH	50 000 €		50 000 €	50 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 268	65	SE	SCOUTS DE FRANCE (LEGS ESSENC)	609 €		609 €	609 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 268	65	SE	LA ROSEBALE - CLSH	178 000 €		89 000 €	178 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 268	67	SE	LA ROSEBALE - CLSH	10 200 €		5 100 €	5 100 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 268	204	SE	LA ROSEBALE - CLSH	- €		4 871 €	4 871 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 268	65	SE	LA ROSEBALE - LUDOTHEQUE	62 000 €		15 000 €	62 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 303	65	SE	LES FRANCAIS	2 000 €		2 000 €	2 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 355	65	SE	SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE - GROUPE SAINTE CROIX DU VENTOUX	2 000 €		2 000 €	2 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 005	65	SSPO	FOOTBALL CLUB CARPENTRAS	86 700 €		46 700 €	86 700 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 013	65	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	40 000 €		30 000 €	40 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 013	67	SSPO	TENNIS CLUB DE CARPENTRAS	- €		6 000 €	6 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 028	65	SSPO	CLUB DES NAGEURS DE CARPENTRAS	9 500 €		5 000 €	9 500 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 029	65	SSPO	SKI CLUB DE CARPENTRAS	750 €		750 €	750 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 032	65	SSPO	ATHLETIC BASKET COMPTADIN CARPENTRAS	15 000 €		8 000 €	15 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 033	65	SSPO	HANDBALL CLUB CARPENTRAS	15 000 €		15 000 €	15 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 035	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE POLYVALENT HUGO	500 €		500 €	500 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 036	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE RASPAIL	700 €		700 €	700 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 037	65	SSPO	GROUPE SPELEOLOGIQUE DE CARPENTRAS	200 €		200 €	200 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 038	65	SSPO	CLUB SURAQUATIQUE DU COMPTAT VENASSIN	550 €		550 €	550 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 041	65	SSPO	UNION ATHLETIQUE CARPENTRASSEMNE	6 000 €		6 000 €	6 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 042	65	SSPO	UNION SPORTIVE SERROISE	5 000 €		5 000 €	5 000 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 043	65	SSPO	KARATE CLUB DU COMPTAT VENASSIN	670 €		700 €	700 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 045	65	SSPO	VOLEY BALL CARPENTRAS	3 000 €		1 500 €	1 500 €		31		4	Adopté à l'unanimité			
SUB 047	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE SAINT JOSEPH	200 €		200 €	200 €		31		4	Adopté à l'unanimité			

N° SUB	TYPE	SERVICE REFERENT	NOM ASSOCIATION	ATTRIBUTIONS EN 2016			Conseillers municipaux membres de comités d'administration	Présents	Procureurs	Conseillers municipaux présents ne prenant pas part au vote	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
				2015	CM 24/11/2015	CM 29/03/2016							
SUB 049	65	SSPO	CLUB ALPIN FRANCAIS SECTION VENTOUX	1 300 €		1 300 €	1 300 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 053	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE CORPORATIVE VILLE DE CARPENTRAS SECTION FOOTBALL	800 €		800 €	800 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 058	65	SSPO	LES ARCHERS DE SAINT-SIFFREIN	2 000 €		3 000 €	3 000 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 147	65	SSPO	BMX CARPENTRAS	3 400 €		3 900 €	3 900 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 154	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE FABRE	400 €		400 €	400 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 155	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DAUDET	400 €		450 €	450 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 163	65	SSPO	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE CARPENTRAS	87 500 €	25 000 €	62 500 €	87 500 €				25 (Vote Carpentras ; Relevons le Bleu marine)	9 ( Relevons le Bleu ; Relevons le Bleu marine)	
SUB 163	67	SSPO	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS DE CARPENTRAS	- €		2 000 €	2 000 €				25 (Vote Carpentras ; Relevons le Bleu marine)	7 ( Relevons le Bleu marine)	
SUB 189	65	SSPO	MOTO CLUB CARPENTRAS COMTAT VENASSIN	10 400 €	5 200 €	5 200 €	10 400 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 223	65	SSPO	RACING CLUB CARPENTRAS XIII DU COMTAT	84 500 €	40 000 €	44 500 €	84 500 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 226	65	SSPO	CARPENTRAS JUDO	1 900 €		1 900 €	1 900 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 241	65	SSPO	CARPENTRAS GYMNASTIQUE	12 000 €		12 000 €	12 000 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 241	204	SSPO	CARPENTRAS GYMNASTIQUE	- €		4 000 €	4 000 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 251	65	SSPO	CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE SPORTIF	2 280 €		2 280 €	2 280 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 286	65	SSPO	BOXING CLUB DU COMTAT	3 800 €		3 800 €	3 800 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 288	65	SSPO	LA BOULE SERROISE	400 €		400 €	400 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 296	65	SSPO	BADMINTON CLUB CARPENTRAS	500 €		800 €	800 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 301	65	SSPO	RANDONNEURS DES SENTIERS COMTADINS	150 €		150 €	150 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 308	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - SECTION CYCLOTOURISME	1 700 €		1 700 €	1 700 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 309	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - TENNIS	2 400 €		2 400 €	2 400 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 309	67	SSPO	ASPTT CARPENTRAS - TENNIS	500 €		- €	- €				Adopté à l'unanimité		
SUB 310	65	SSPO	ASPTT CARPENTRAS-COVE - TENNIS DE TABLE	3 600 €		3 600 €	3 600 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 373	65	SSPO	JEUNESSE BOULISTE Avenir DE LA GRIOTTE	7 900 €	3 800 €	19 200 €	23 000 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 373	67	SSPO	JEUNESSE BOULISTE Avenir DE LA GRIOTTE	15 000 €		- €	- €				Adopté à l'unanimité		
SUB 374	65	SSPO	ASSOCIATION DES RANDONNEURS SERROIS - CYCLO-MARCHE	900 €		900 €	900 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 380	65	SSPO	GYM DANSE PASSION	2 000 €		2 000 €	2 000 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 451	65	SSPO	ULTIMAT PONGO	150 €		- €	- €				Adopté à l'unanimité		
SUB 459	67	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE GIRAUD	450 €		- €	- €				Adopté à l'unanimité		
SUB 461	65	SSPO	VENTOUX TRIATHLON CLUB CARPENTRAS	400 €		400 €	400 €				Adopté à l'unanimité		
SUB 469	65	SSPO	ASSOCIATION SPORTIVE FOYER SAINT-MARTIN	150 €		- €	- €				Adopté à l'unanimité		
SUB 475	65	SSPO	ECOLE SATORI	500 €		500 €	500 €				Adopté à l'unanimité		

